

**Objet : RS - Convention avec le SDES pour le Contrat de chaleur renouvelable des 7 territoires de la Savoie pour la période 2025-2029 auprès de l'ADEME**

- date de convocation le 16 mai 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-deux mai à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barby, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 58

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Pascal Ginollin
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Vincent Miguet
<b>Arith</b>	Cécile Trahand
<b>Barberaz</b>	Arthur Boix-Neveu
<b>Barby</b>	Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	Martine Lambert - Alain Thieffenat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Cyrille Causse
<b>Challes-les-Eaux</b>	James Hallay - Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmals - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Walter Sartori - Alexandra Turnar
<b>Cognin</b>	Corinne Charles - Franck Morat
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	Damien Regairaz
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
<b>La Thuile</b>	Jean-François Poitou
<b>Le Châtelard</b>	Vincent Boulnois
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Sandra Ferrari
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	
<b>Saint-Baldoph</b>	Valentin Hachet
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Marcel Ferrari
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Sonnaz</b>	Daniel Roचाix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	
<b>Vimines</b>	

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Eric Delhommeau - Serge Tichkiewitch

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 21

de Anne-Marie Barouti à Martine Lambert - de Stéphane Bochet à Philippe Gamen - de Florence Bourgeois à Martin Noblecourt - de Jean-Pierre Casazza à Michel Camoz - de Michel Dyen à Brigitte Bochaton - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Max Joly à Aloïs Chassot - de Laila Karoui à Philippe Cordier - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Marine Mithieux à Franck Morat - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Benoit Perrotton à Walter Sartori - de Claire Plateaux à Marie Bénévise - de Sara Rotelli à Micheline Myard-Dalmals - de Bruno Stellan à Grégory Basin - de Thierry Tournier à Christian Berthomier - de Céline Vernaz à Alexandra Turnar - de Philippe Vuillermet à Sophie Bourgade - de Corine Wolff à Jean-Pierre Fressoz

- conseillers excusés : 3

Jean-Pierre Coendoz - Luc Meunier - Alain Saurel

## GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

## Conseil communautaire du 22 mai 2025

délibération n° 090-25 C

objet **RS - Convention avec le SDES pour le Contrat de chaleur renouvelable des 7 territoires de la Savoie pour la période 2025-2029 auprès de l'ADEME**

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'économie, de l'enseignement supérieur, de l'innovation, de la transition écologique et du développement durable, rappelle que Grand Chambéry a géré durant la période 2017-2025 deux Contrats de chaleur renouvelable (CCR), destinés à accompagner et à financer des projets collectifs de petite taille de type chaufferies bois, solaire thermique ou géothermie. Les CCR sont des aides déléguées de l'ADEME qui permettent de regrouper plusieurs petits projets d'énergies renouvelables thermiques pour atteindre les seuils planchers d'éligibilité au dispositif « Fonds chaleur » de l'ADEME.

L'ADEME a fait savoir courant 2024 qu'elle souhaitait n'avoir plus qu'un seul interlocuteur CCR en Savoie. L'ADEME a sollicité le SDES pour être cet interlocuteur et piloter un CCR Savoie. Les 7 territoires de Savoie concernés se sont réunis à plusieurs reprises avec le SDES afin d'esquisser la préfiguration d'un tel contrat départemental.

Par délibération en date du 13 février 2025, le Conseil communautaire de Grand Chambéry a adopté le principe de déposer une candidature commune coordonnée par le SDES pour l'ensemble des territoires de Savoie. Celle-ci a été retenue. Il convient donc à présent d'adopter la convention correspondante.

Le niveau d'ambition proposé par le territoire repose sur un calcul établi à partir du nombre d'habitants hors communes possédant un réseau de chaleur (même limité) en fonctionnement ou en travaux (261 207 habitants « hors réseaux de chaleur urbains » en Savoie et 41 616 habitants pour Grand Chambéry). Il est adossé à un objectif de production variant selon l'ambition territoriale proposé à 100 kWh/habitant par les élus.

Cette convention débutant au premier trimestre 2025, permettra de mobiliser, au niveau départemental, une enveloppe d'animation de 450 000 € auprès de l'ADEME et une enveloppe de financement de projet de 13 532 100 € avec un objectif de 27,1 GWh de production supplémentaire de chaleur à la fin du contrat (4,2 GWh pour Grand Chambéry).

La durée de cette convention est de 4 ans au maximum. Elle pourrait être soldée dès que les objectifs contractuels seraient atteints.

Chaque territoire signataire de la convention s'engage à porter l'animation locale du CCR « Territoires de Savoie ». Il assurera notamment :

- la prospection des cibles identifiées et la communication sur le dispositif,
- le suivi des porteurs de projets et l'accompagnement technique (rédaction des notes d'opportunité, accompagnement et conseil pour la sélection des bureaux d'études, des entreprises pour les travaux...),
- la présentation du projet en comité d'attribution (élaboration de la fiche projet CCR ADEME, élaboration du dossier d'instruction, contrôle de conformité par rapport aux critères de l'ADEME...),
- la validation de la conformité des réalisations (validation du rapport intermédiaire, suivi des performances réelles de l'installation et validation du rapport final),
- la contribution aux différentes instances de pilotage et d'échanges.

Afin d'assumer ces missions, Grand Chambéry s'engage à mobiliser 0,7 ETP (animation et coordination sur le territoire) qui sera financé dans le cadre de la convention avec le SDES à hauteur de 0,35 ETP. Ce financement correspond à :

- une part fixe de 3 983,05 € par an sur les 3 premières années du contrat,
- une part variable selon l'atteinte des objectifs du territoire savoyard de 0 à 43 813,53 €.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry,

**Vu** la délibération n° 199-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 portant approbation du Plan climat-air-énergie territorial de Grand Chambéry,

**Vu** la délibération n° 043-25 C du Conseil communautaire du 25 février 2025 portant soutien à la candidature du SDES à un Contrat de chaleur renouvelable des 7 territoires de la Savoie pour la période 2025-2029 auprès de l'ADEME,

**Vu** l'avis de la commission économie, transition écologique et développement durable du 13 mai 2025,

**Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :**

**Article 1 : d'approuver** la convention de partenariat pour l'animation du Contrat de chaleur renouvelable « Territoires de Savoie »,

**Article 2 : d'autoriser** le président ou son représentant à signer la convention et tout document à intervenir.

le président,  
Thierry Repentin





**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **090-25 C**

Objet de l'acte :	RS - Convention avec le SDES pour le Contrat de chaleur renouvelable des 7 territoires de la Savoie pour la période 2025-2029 auprès de l'ADEME
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 1 - Contrats de partenariat
Date de l'acte :	22 mai 2025
Annexe(s) :	Annexe 1

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250522-lmc1H33715H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H33715H1

Date de transmission en Préfecture :	27 mai 2025
Date de réception en Préfecture :	27 mai 2025
Date de publication sur le site internet:	mercredi 28 mai 2025